



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00037

Numéro SIREN : 444 674 816

Nom ou dénomination : SAS ORIAL

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2015 sous le numéro de dépôt A2015/007833

# GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON



4583452

**Dénomination :** SAS ORIAL  
**Adresse :** 12 et 15 quai du Commerce 69009 Lyon -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2003B00037  
**n° d'identification :** 444 674 816  
**n° de dépôt :** A2015/007833  
**Date du dépôt :** 20/03/2015

**Pièce :** Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 29/12/2014



4583452

**SAS ORIAL**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.545.381 euros  
Siège Social : LYON (9<sup>ème</sup>) – 12-15 Quai du Commerce  
444.674.816 RCS LYON  
\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 29 DECEMBRE 2014**

L'An Deux Mille Quatorze,  
Et le lundi vingt neuf décembre à 7 heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sylvain AIGLOZ.

Monsieur Christian RUYSSSEN et Monsieur Daniel PATOUILLARD sont appelés comme scrutateurs.

Est choisi comme secrétaire : Monsieur Bertrand SIMON.

Monsieur Serge BOTTOLI représentant le Cabinet ESCOFFIER, Commissaire aux Comptes titulaire, est absent et excusé.

Les représentants du Comité d'Entreprise sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 3.545.381 actions sur les 3.545.381 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 août 2014,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

.....  
- Nomination d'un Directeur Général,  
.....

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne acte au Président, de l'accomplissement des formalités de toute nature préalables à sa réunion, et de la mise à la disposition des associés, de l'ensemble des documents prévus par la Loi.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

.....

#### **SEPTIEME RESOLUTION**


L'Assemblée Générale décide <sup>→ 45 Rue Raspail.</sup> de nommer Monsieur Elia CUNZI demeurant à VILLEURBANNE (Rhône) – ~~7 Petite Impasse des Fontanieres~~, en qualité de Directeur Général, et ce, pour la durée du mandat du Président, soit pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 août 2017.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

.....

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

  
Certifié conforme  
Le Président